



Employeurs, gagnez en
réactivité et en tranquillité :
l'agence d'intérim du CDG à
votre service

13 novembre 2025

Le programme

1

L'Intérim territorial : la solution rapide et sécurisée pour la continuité du service public

2

La gestion du personnel intérimaire

3

En pratique, comment saisir notre agence



1

L'Intérim territorial : la
solution rapide et sécurisée
pour la continuité du
service public

Le cadre légal du recours à l'intérim territorial



Article L.452-44 du code général de la fonction publique (CGFP)

Les centres de gestion peuvent, à la demande des collectivités et établissements dans leur ressort territorial, mettre à disposition des agents territoriaux pour :

- Remplacer temporairement un agent indisponible
- Assurer des missions ponctuelles ou temporaires
- Pourvoir un emploi vacant en attente de recrutement
- Réaliser des missions permanentes

Article L.334-3 du CGFP

- Les collectivités territoriales et établissements publics ne peuvent recourir à l'intérim privé
- que si le centre de gestion compétent n'est pas en mesure d'assurer la mission prévue à l'article L.452-44.

Le centre de gestion est le partenaire privilégié pour répondre aux besoins temporaires en personnel des employeurs publics.

L'intérim privé n'est qu'une solution de dernier recours, en cas d'impossibilité du CDG.

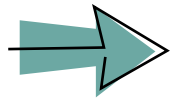
L'Intérim territorial : la solution rapide et sécurisée pour la continuité du service public

Les collectivités font face à des besoins ponctuels : congé maternité, congé maladie, renfort temporaire, attente d'un recrutement pérenne.

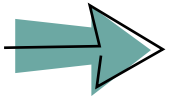
NOTRE MISSION

FACILITER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DES EMPLOYEURS TERRITORIAUX

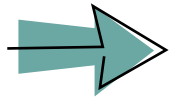
Nous vous proposons :



Des agents contractuels qualifiés et disponibles, sélectionnés selon vos besoins



Une prise en charge complète du recrutement à la gestion administrative

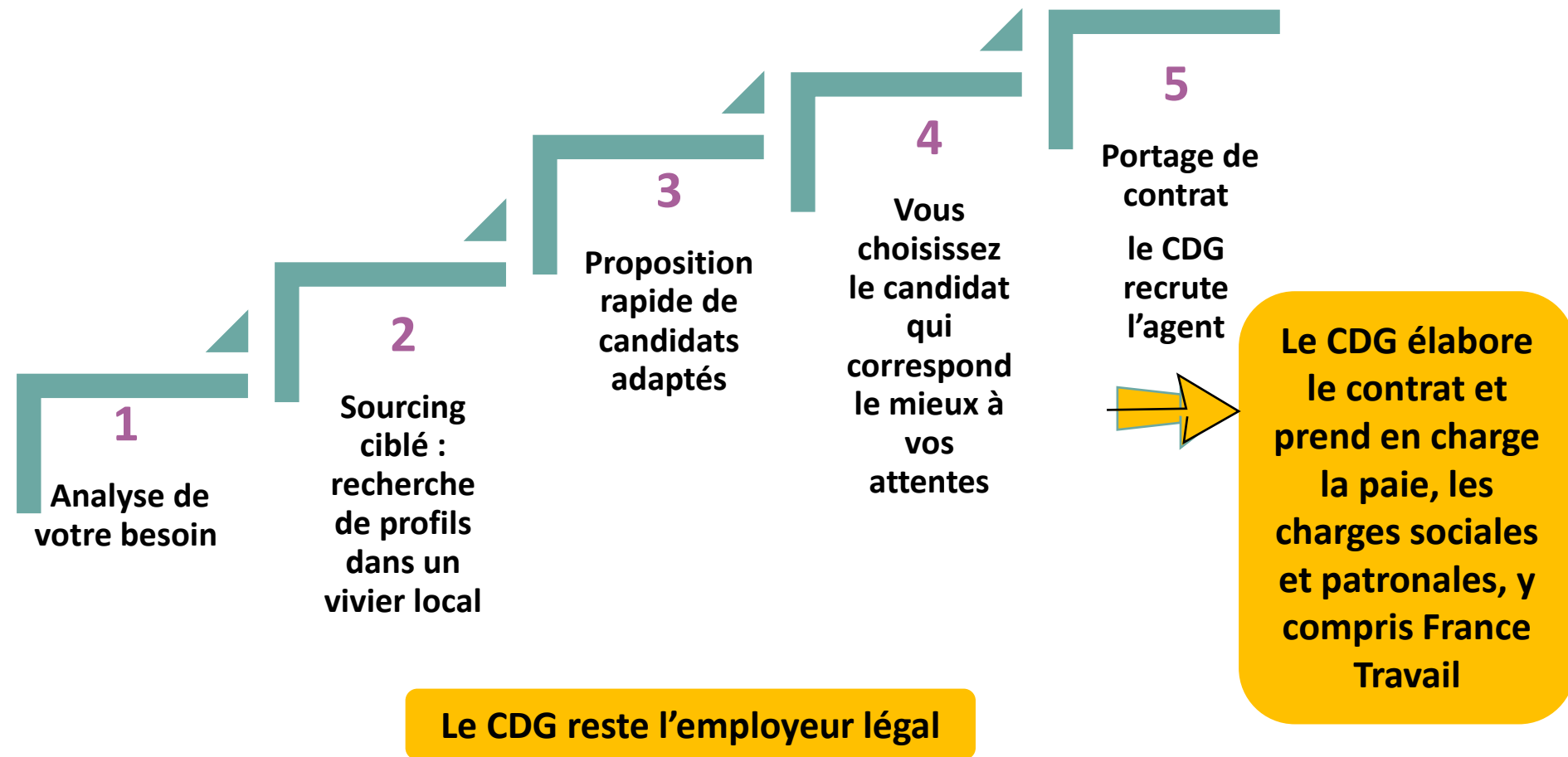


Une solution rapide, réactive et sécurisée, dans le respect du cadre réglementaire

L'Intérim territorial : la solution rapide et sécurisée pour la continuité du service public

UN SERVICE CLÉ EN MAIN

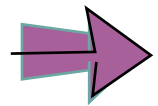
GESTION COMPLÈTE DU PERSONNEL : TOUT EST GÉRÉ POUR VOUS



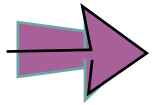
L'Intérim territorial : la solution rapide et sécurisée pour la continuité du service public

LES AVANTAGES

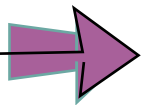
UNE SOLUTION SIMPLE, RAPIDE ET SÛRE



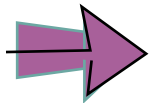
Rapidité : un vivier de candidats immédiatement mobilisables



Sécurité juridique : le CDG assume la responsabilité d'employeur (affiliation France travail, gestion des risques chômage, gestion de la maladie, etc.)



Sérénité administrative : toutes les formalités sont prises en charge



Souplesse : missions de quelques heures à plusieurs mois, selon vos besoins



Continuité du service public garantie

L'Intérim territorial : la solution rapide et sécurisée pour la continuité du service public

LES AVANTAGES

UNE SOLUTION SIMPLE, RAPIDE ET SÛRE

DOSSIER ADMINISTRATIF DE L'INTÉRIMAIRE GÉRÉ PAR LE CDG

- Déclaration préalable à l'embauche
- Demande de B2 (casier judiciaire) et attestation d'honorabilité
- Elaboration du contrat de travail
- Elaboration et gestion de la paie
- Edition du certificat de travail
- Edition de l'attestation employeur (allocation chômage)
- Versement prime de fin contrat
- Inscription formation (CNFPT)
- Gestion de la maladie et des AT

NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Une externalisation de la gestion administrative et financière des contrats de travail
- Une prise en charge des cotisations sociales dont l'assurance chômage (UNEDIC)
- Le respect des conditions de recrutement des agents contractuels
- Une CVthèque pluridisciplinaire
- Un service synonyme de souplesse, de gain de temps et de sécurité juridique

L'Intérim territorial : la solution rapide et sécurisée pour la continuité du service public

DES MISSIONS SUR MESURE

DES INTERVENTIONS ADAPTÉES À VOS SPÉCIFICITÉS

- ➡ remplacements ponctuels (maladie, congé, vacance temporaire de poste)
- ➡ renfort saisonnier ou événementiel (recensement, déneigement, campagne estivale, installation des bureaux de vote, etc.)
- ➡ ou soutien en période de surcharge d'activité

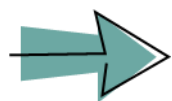
DURÉE

- ➡ de quelques heures à plusieurs mois, selon vos besoins

L'Intérim territorial : la solution rapide et sécurisée pour la continuité du service public

TOUS LES MÉTIERS DE LA FPT (HORS SÉCURITÉ)

NOUS COUVRONS L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES : A, B, C



Administratif : secrétaire général de mairie, agent comptable, assistant administratif, agent recenseur



Technique : agent de voirie, agent d'entretien, agent polyvalent



Animation / médico-social : ATSEM, animateur, auxiliaire de puériculture, etc.

L'Intérim territorial : la solution rapide et sécurisée pour la continuité du service public

PROFIL DES INTERIMAIRES



L'Intérim territorial : la solution rapide et sécurisée pour la continuité du service public

FRAIS DE GESTION

La prestation est facturée, chaque mois pour les missions du mois précédent, dans lequel sont intégrés des frais de gestion soit :

➡ 6%* pour les collectivités affiliées

➡ 8%* pour les non affiliées

Minimum de 15 euros

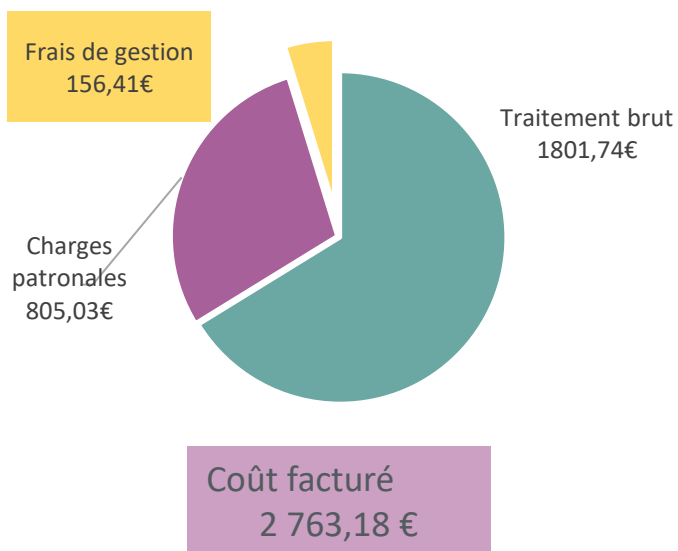
* du montant de la mission
(traitement brut de l'intérimaire y compris éventuellement
heures supplémentaires ou complémentaires effectuées
à la demande expresse de l'autorité territoriale + charges patronales)

Le coût de la prestation

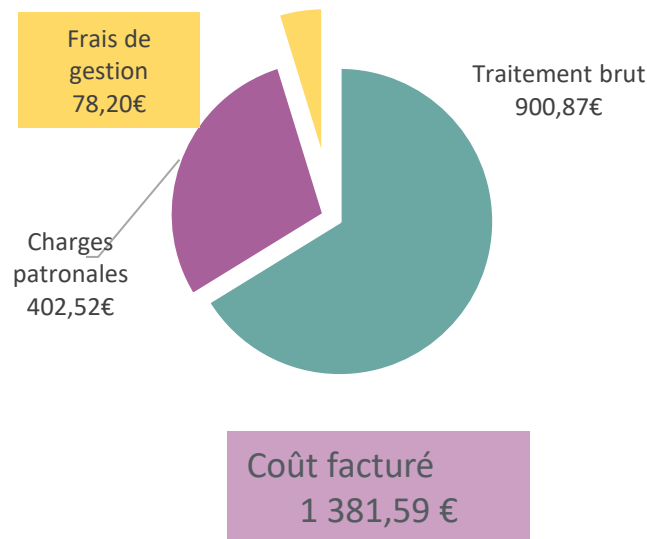
Exemples (collectivité affiliée, 6%) :

Un adjoint administratif, d'animation ou technique
au 1er échelon IM 366 (au 1^{er} janvier 2025)

À temps complet



À temps non complet : 17,5 h



Le centre de gestion prend en charge (non facturé à la collectivité) :

- Les arrêts maladies
- Les ASA (conditions d'ancienneté)

Peuvent s'ajouter à la rémunération :

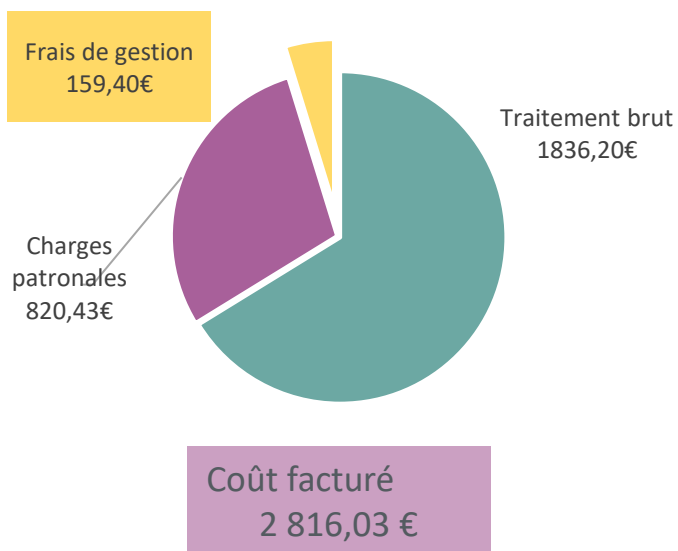
- Supplément Familial de Traitement (SFT), régime indemnitaire
- Congés payés (uniquement en fin de mission)
- Indemnités de fin de contrat (sous réserve de remplir les conditions)

Le coût de la prestation

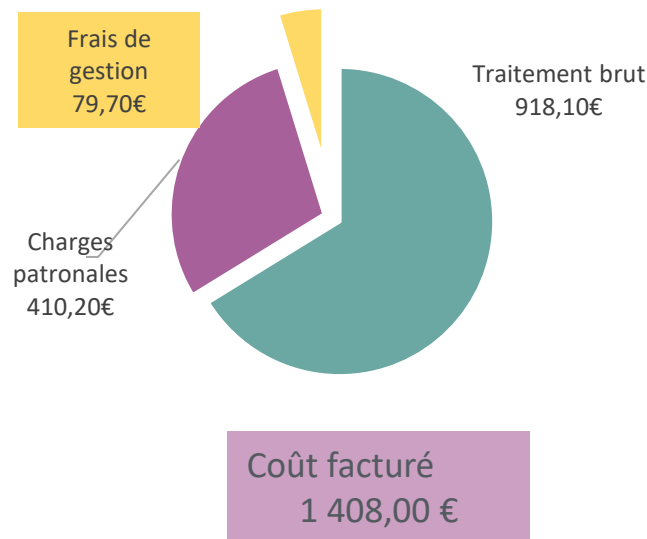
Exemples (collectivité affiliée, 6%) :

Un rédacteur (poste de secrétaire général de mairie par ex.)
au 1er échelon IM 373 (au 1^{er} janvier 2025)

À temps complet



À temps non complet : 17,5 h



Le centre de gestion prend en charge (non facturé à la collectivité) :

- Les arrêts maladies
- Les ASA (conditions d'ancienneté)

Peuvent s'ajouter à la rémunération :

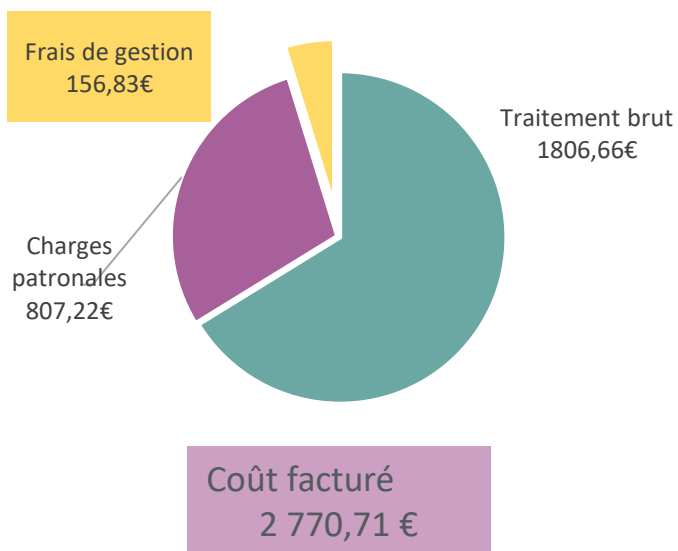
- Supplément Familial de Traitement (SFT), régime indemnitaire
- Congés payés (uniquement en fin de mission)
- Indemnités de fin de contrat(sous réserve de remplir les conditions)

Le coût de la prestation

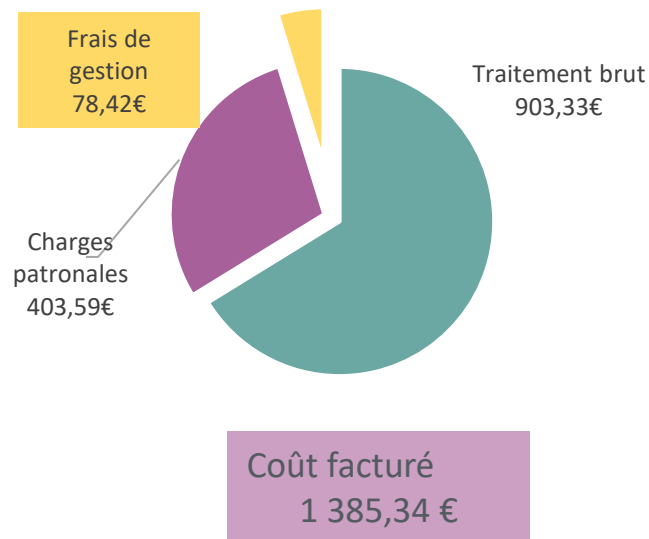
Exemples (collectivité affiliée, 6%) :

Un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe (ATSEM)
au 1er échelon IM 367 (au 1^{er} janvier 2025)

À temps complet



À temps non complet : 17,5 h



Le centre de gestion prend en charge (non facturé à la collectivité) :

- Les arrêts maladies
- Les ASA (conditions d'ancienneté)

Peuvent s'ajouter à la rémunération :

- Supplément Familial de Traitement (SFT), régime indemnitaire
- Congés payés (uniquement en fin de mission)
- Indemnités de fin de contrat(sous réserve de remplir les conditions)

La facturation

FACTURE APRÈS SERVICE FAIT MOIS + 1

FACTURE DÉTAILLÉE

- Noms des intérimaires
- Dates de contrat
- Mention si paiement :
 - des heures sup ou complémentaires
 - prime de fin de contrat
 - Prise en charge maladie

cdg DOUBS Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

A Montbéliard, le 06/05/2025

Pôle finances
Affaire suivie par :
03 81 99 36 36
finances@cdg25.org
Objet : facture mise à disposition de personnel
via l'agence intérim
Convention n° 230866
Facture n° Fact250025-000142

Mois : Avril 2025

Détail des missions		Montant brut	Frais de gestion	Montant total
Période du 01/01/2024 au 31/03/2025 - Contrat N°				
04/2625				
Brut Fiscal				354,78 €
Charges Patronales				157,51 €
Nb - PRIME PRECARITE				
PAIEMENT HEURES COMPLEMENTAIRES				
Frais de gestion				30,74 €
Sous total		512,29 €	6,00 %	543,03 €
Montant des frais de gestion				30,74 €
TOTAL A RECOURER				543,03 €

* Les arrêts maladies, accidents du travail et ASA sont pris en charge par le centre de gestion

Modalités de paiement
Par mandat administratif :
Code BIC BOFEFRPP33 - Code IBAN FR97 3000 1005 5002 0000 0000 0000
Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard
Code Banque 30001
Code Guichet 00562
RIB automatisé C2500000000
CNI RIB 02

La somme doit être payée dans un délai de 30 jours à compter de sa réception de ce justificatif.

Détail de paiement :
À payer 30 jours après la réception de la facture
Pour toute réclamation concernant le paiement, vous devez contacter l'antenne SCO Sainte Suzanne au 03.81.31. 11.00

Référence à rappeler sur votre virement :
32000 (si le numéro du titre est connu, merci de préciser le n° du titre) ainsi que le nom de votre collectivité ou de votre établissement



Vos questions

Nos réponses



2

La gestion du personnel intérimaire

Le cadre légal du recours à l'intérim territorial

MOTIFS ET DURÉE CONTRATS

Remplacement d'agents sur un emploi permanent

Article L. 332-13

Accroissement temporaire d'activité

12 mois maximum pendant une même période de 18 mois

Article L332-23 -1°

Accroissement saisonnier

6 mois maximum pendant une même période de 12 mois

Article L332-23 -2°

Faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

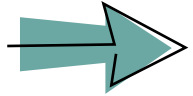
Article L. 332-14

Pour mener à bien un projet ou une opération identifiée

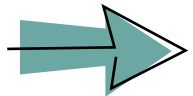
CDD d'1 an minimum jusqu'à 6 ans maximum (une délibération de l'assemblée délibérante qui stipule les missions et que ce contrat est confié au service intérim du CDG)

Articles L332-24, L332-25, L332-26

Cadre juridique du contrat

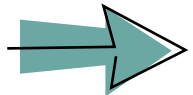


CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE (CDD) DE DROIT PUBLIC



PÉRIODE D'ESSAI APPLIQUÉE AUTOMATIQUEMENT

- 1 jour ouvré par semaine de durée de contrat pour CDD < 6 mois (dans la limite de 3 semaines) ;
- 1 jour ouvré par semaine de durée de contrat pour CDD < 1 an (dans la limite d'un mois) ;
- 1 jour ouvré par semaine de durée de contrat pour CDD < 2 ans (dans la limite de deux mois) ;
- 1 jour ouvré par semaine de durée de contrat pour CDD $\geq$ 2 ans (dans la limite de trois mois)



DES PRÉAVIS SONT PRÉVUS EN CAS DE DÉMISSION OU LICENCIEMENT

- 8 jours si ancienneté de services < 6 mois
- 1 mois si ancienneté de services comprise entre 6 mois et 1 an
- 2 mois si ancienneté de services > 2 ans

Les congés



CONGÉS

CONTRAT > 3 MOIS

Les congés sont à disposition de l'intérimaire:

- la durée du congé annuel est calculée au prorata de la durée des services accomplis ;
- les droits à congés sont calculés pour tous sur la base des obligations hebdomadaires de service .

*A l'issue de la mission,
la collectivité précise si le contrat est renouvelé ou non*

*Si pas de renouvellement, elle précise s'il reste des congés
à payer de l'intérimaire*

*Ex: Pour un contrat du 01/01/2025 au 31/08/2025, l'intérimaire
dispose de 17 jours de congés*

CONTRAT < 3 MOIS

**Du nouveau dans les règles
d'indemnisation des congés annuels
depuis le
décret n°2025-564 du 21 juin 2025**



**Nous restons en attente de la
circulaire précisant les règles
applicables à ce décret.**

La gestion du personnel intérimaire



HEURES SUPPLÉMENTAIRES (35H), les heures complémentaires (<35H) et les heures d'astreintes sont rémunérées le mois en cours (si information avant le 15 du mois) ou le mois suivant



RIFSEEP (IFSE et/ou CIA) peuvent être attribués aux intérimaires



FORMATION
Prise en charge des formations CNFPT

! *Frais de déplacement* sont à la charge de la collectivité d'accueil*



TÉLÉTRAVAIL accordé selon les modalités applicables au sein de la collectivité.
L'indemnité est versée trimestriellement.

* Si distance aller retour égale ou inférieure à 20 kms, non pris en charge par le CNFPT

La gestion du personnel intérimaire



INDEMNITÉ DE FIN DE CONTRAT* (« prime précarité ») versée lorsque le contrat est exécuté jusqu'à son terme, pour une durée (renouvellements compris) $\leq$ à **un an**, et que le contrat **ne se poursuit pas par un nouveau CDD ou par une nomination stagiaire**.

Versement le mois en cours ou le mois suivant
(selon réception de l'information)

*hors contrat sur motif saisonnier



ABONNEMENT TRANSPORT ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

Prise en charge par la
collectivité d'accueil.



EPI sont remis par la
collectivité d'accueil.



PÉRENNISATION DES AGENTS OU GESTION EN DIRECT à l'issue
de(s) contrats .

Le service recrutement du CDG 25 est là pour vous
accompagner dans cette démarche.

Nouveautés

CÔTÉ AGENTS INTÉRIMAIRES

SIGNATURE NUMÉRIQUE ET ESPACE PERSONNEL

Sur notre plateforme Net-Remplacement, l'agent dispose d'un espace personnel où sont versés ses documents et à la possibilité de signer numériquement son contrat.

COFFRE-FORT NUMÉRIQUE

Depuis septembre 2024, les agents peuvent adhérer au coffre-fort numérique Digiposte.

Il permet de stocker en toute sécurité les bulletins de paie.



Digiposte

PRÉVOYANCE

Depuis 2025, les agents bénéficiant d'un contrat $\geq$ à 5 mois peuvent souscrire à un contrat de prévoyance proposée par Relyens ;



GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

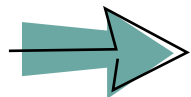
À compter de 2026, les agents intérimaires pourront adhérer à la mutuelle santé proposée par la MNT ;



GROUPE vyv

Nouveautés

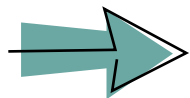
CÔTÉ EMPLOYEURS



PARTICIPATION EMPLOYEUR À LA PRÉVOYANCE

Obligatoire depuis 2025, les employeurs publics doivent contribuer financièrement à la prévoyance complémentaire de leurs agents.

Le CDG 25 propose une prise en charge au minimum de 17 € ou plus (si participation supérieure dans la collectivité d'accueil).



PARTICIPATION EMPLOYEUR À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

A compter du 1^{er} janvier 2026, les employeurs publics devront apporter une participation financière à la protection santé de leurs agents.

Le conseil d'administration du CDG décidera fin novembre 2025 du montant de la participation (rappel minimum de 15 €)

Échanges CDG25 / Collectivité d'accueil

Une communication claire et régulière entre le CDG et la collectivité d'accueil est essentielle pour garantir la transmission fiable des informations et le bon déroulement des procédures.



RENOUVELLEMENT DE CONTRAT VIA L'AGENCE D'INTÉRIM

L'anticipation des renouvellements de contrat est essentielle notamment afin d'éviter le versement injustifié d'une indemnité de fin de contrat.



NON RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Il est très important de transmettre l'information de la non-reconduction des contrats aux gestionnaires de l'agence d'intérim afin d'éviter tout retard dans le versement de l'indemnité de fin de contrat.

Échanges CDG25 / Collectivité d'accueil

POURSUITE DE CONTRAT EN DIRECT



Si vous souhaitez poursuivre le contrat en direct au sein de votre collectivité, il est important de nous en informer afin que le service recrutement puisse vous accompagner pour cette transition (nature du contrat, déclaration de vacance de poste, la pérennisation etc...).

L'information permet aussi d'éviter le versement à tort d'une indemnité de fin de contrat.

EN CAS D'ABSENCE



En cas d'absence, quelle qu'en soit la nature (grève, absence injustifiée, etc.), il est important d'informer rapidement les gestionnaires pour leur permettre de mettre à jour la situation de l'agent.

Échanges CDG25 / Collectivité d'accueil



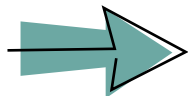
EN CAS D'ARRÊT MALADIE DE L'AGENT INTÉRIMAIRE

Il est très important de transmettre l'arrêt maladie aux gestionnaires de l'agence d'intérim.

Pour rappel, l'agent doit envoyer les volets 1 et 2 sous 48 heures au service médical de sa caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Le volet 3 est à remettre à l'employeur.



L'arrêt de travail peut être **transmis de manière dématérialisée.**



S'il est établi **au format papier**, il convient d'utiliser **le nouveau formulaire CERFA sécurisé n°10170*08**, mis en place par l'Assurance Maladie depuis le **1^{er} septembre 2025.**



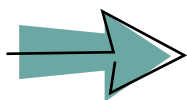
Si l'agent ne transmet pas son arrêt maladie à la CPAM dans les 48 heures, il risque de ne pas toucher d'indemnités journalières (IJ).

Échanges CDG25 / Collectivité d'accueil



EN CAS D'ACCIDENT DE TRAVAIL DE L'AGENT INTÉRIMAIRE

La réactivité est essentielle pour garantir sa prise en charge et le respect des obligations légales.



Informez immédiatement l'agence d'intérim du CDG25 (le jour même) et transmettez la **déclaration d'accident de travail** sous **24 heures** (disponible sur demande ou à télécharger depuis l'accueil de votre espace Net-Remplacement).



Dès que la déclaration est effectuée auprès de la CPAM, l'agence d'intérim du CDG25 délivre la feuille de soins accident du travail.



Si l'accident entraîne un arrêt de travail, l'agence d'intérim doit en être informé afin de garantir un versement rapide des indemnités journalières à l'agent.

Calendrier mensuel de traitement des demandes de personnel



En dehors de ces dates, à la demande de l'intérimaire ou de la collectivité, il est possible de verser à l'intérimaire une partie de sa rémunération avant la date « normale » de paiement qui viendra en déduction du salaire final versé le mois suivant.



Vos questions

Nos réponses

A large, light gray circle with a white center, containing the number 3.

3

**En pratique, comment
saisir l'agence d'intérim ?**



Un service en ligne

UNE APPLICATION NET-REMPLACEMENT POUR DÉPOSER, SUIVRE ET TRAITER VOS DEMANDES

Les + pour les collectivités

- Accès à un tableau de bord ;
- Saisie en ligne « simplifiée »;
- Un chronogramme pour suivre le traitement de vos demandes ;
- Allégement de la saisie pour les renouvellements et les nouvelles demandes ;
- Les contrats des agents sont signés « en ligne » (plus rapide et plus sécurisé)
- Extraction statistiques de vos demandes, de vos factures (1^{er} trimestre 2026)
- Etc.

Un service en ligne

UNE APPLICATION NET-REMPLACEMENT UN ESPACE POUR LES INTÉRIMAIRES

Les + pour les intérimaires

- Signature rapide et sécurisée des contrats de travail ;
- Accès à l'ensemble de leurs contrats de travail ;
- Accès aux arrêts maladies ;
- Dépôts des pièces justificatives ;
- Dépôt cv → inscription cvthèque
- Certificat de travail (prochainement)

Saisir et suivre directement votre demande



ACCÉDEZ À NOTRE SITE INTERNET

WWW.CDG25.ORG

SÉLECTIONNER À DROITE DE L'ÉCRAN LE RACCOURCI

« NOS SERVICES EN LIGNE »

1



Nos services en ligne



Nos services en ligne

2



INTÉRIM TERRITORIAL



CARRIÈRE (AGIRHE)



RETRAITE (CARACL)



DÉCLARATION DE VACANCE
D'EMPLOI



DONNÉES SOCIALES (RSU)



INSCRIPTION AUX CONCOURS ET
EXAMENS PROFESSIONNELS



COTISATION CENTRE DE GESTION



ASSURANCE STATUTAIRE -
SOFAXIS

Accédez aux applications et simulateurs pour faciliter la gestion de vos ressources humaines.

Saisir et suivre directement votre demande



Inscription

Je ne suis pas encore inscrit sur NET-CANDIDATURE



Créer un compte

Je souhaite apporter une modification à mon profil



Accéder à mon espace

Sélectionnez l'icône de droite
« accéder à mon espace »



ACCUEIL

NET-CANDIDATURE

Identification

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Connexion

Annuler

☐ Reconnexion automatique

Réinitialiser le mot de passe

À la première connexion :

- complétez le champ « Nom d'utilisateur » avec le login transmis par l'agence d'intérim ;
- cliquez sur « réinitialiser le mot de passe »

Vous avez oublié votre mot de passe vous pouvez le réinitialiser

En cas de difficultés pour modifier le mot de passe ou accéder à votre espace employeur, contactez l'agence d'intérim à interim@cdg25.org

Saisir et suivre directement votre demande



ACCUEIL

NET-REMPLACEMENT

NetRemplacement

Les demandes de missions de remplacement

- > Nouvelle demande de mission
- > Rechercher

Mes favoris (Gérer)

Mes demandes en attente de validation de ma part
Mes demandes en cours de création (1)
Mes demandes en attente de réponse CDG
Mes demandes validées (5)

Les états d'heures

- > Rechercher un état d'heures

Mes favoris (Gérer)

Les évaluations

- > Rechercher

Mes favoris (Gérer)

A compléter
En cours
Finalisées

Outils

- > Export des données

Saisir et suivre directement votre demande



UN ESPACE DOCUMENTAIRE
Guide, formulaire HS et HC,
formulaire AT, etc.

ACCUEIL

NET-REMPLACEMENT

Informations

Bienvenue sur notre plateforme !

Vous souhaitez faire appel à notre agence intérim, voici quelques guides pour vous aider dans l'utilisation du logiciel

- [Guide employeurs](#)
- [Guide intérimaire](#)

Retrouvez toute l'actualité du centre de gestion du Doubs en [savoir plus](#)

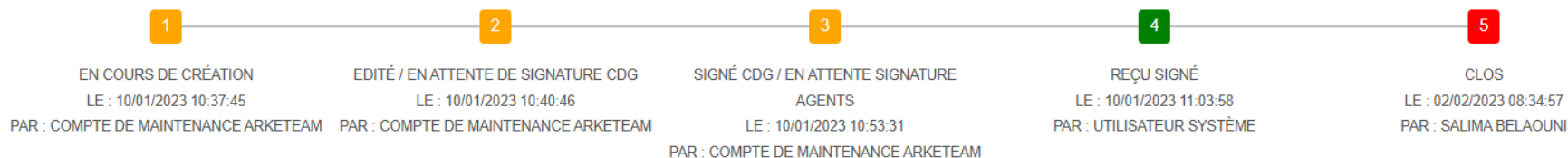
FORMULAIRES ET OUTILS À VOTRE DISPOSITION :

- Liste des pièces justificatives à transmettre pour l'élaboration d'un contrat de travail ;
- [Formulaire des heures supplémentaires](#) ; [formulaire des heures complémentaires](#) ; [formulaire d'astreinte](#) ;
- [Formulaire de déclaration d'accident de travail](#) ; [Mode d'emploi de déclaration d'accident du travail](#)
- [Tableur suivi des congés](#) ;

Saisir et suivre directement votre demande



Un chronogramme pour suivre
toute les étapes de traitement de
votre demande



◀ Retour à la liste des contrats ◀ Retour à la demande 📅 Historique des actions 📅 Historique des signatures

Des accès rapides pour accéder à

- l'historique des vos demandes
- - liste des contrats

Saisir et suivre directement votre demande



Nouveauté : tableau de bord
rubrique outils

En cours
Finalisées

Outils

> Export des données



ACCUEIL

NET-REMPLACEMENT

Export des données

Sélectionner une catégorie : Demandes

Sélectionner une vue : Toutes vos demandes

Description : Toutes vos demandes

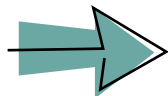
Format : Feuille de données Excel

Lancer l'export

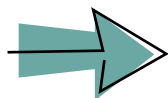
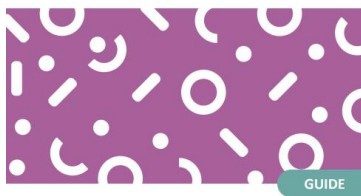
Extraction excel de vos
demandes et vos factures
(à compter
du 1^{er} trimestre 2026)

Saisir et suivre directement votre demande

Net remplacement



demandez vos identifiants à l'agence d'intérim ou à votre gestionnaire référent



[Un guide détaillé](#) pour vous accompagner

GUIDE EMPLOYEURS
Net remplacement

Des tutoriels seront
disponibles courant 2026



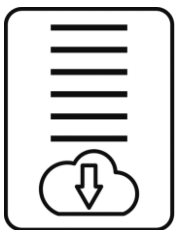
Vos questions

Nos réponses

Contacts et liens utiles



interim@cdg25.org



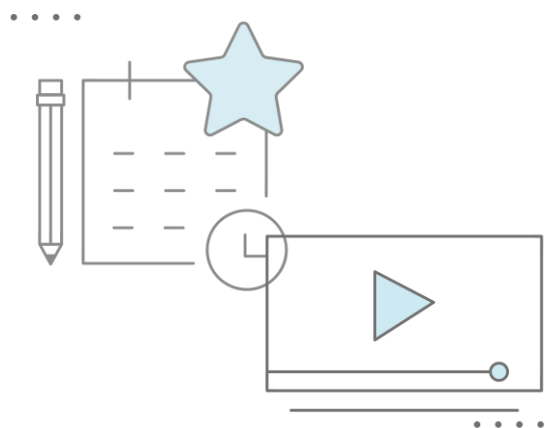
[Services en ligne](#) (accès au portail de l'intérim)

[Le point sur la mise à disposition de personnel](#)

Mode d'emploi : guide employeurs « [net remplacement](#) »



Plus d'infos sur www.cdg25.org



PROCHAIN WEBINAIRE EN JANVIER 2026

RETROUVEZ [TOUS NOS WEBINAIRES](#)

**Le centre de gestion,
votre partenaire RH**

